



Briord, le 10 février 2017

PV de réunion extraordinaire du comité d'établissement du 10 février 2017

Président : Pierre Incerti (Directeur de sites) assistée de Caroline Bury (Assistante RH site St Vulbas)

Membres élus titulaires présents : Alain Jouan (Secrétaire), Grégory Chiarot (Trésorier), Christine Banon, Viviane Débonnel

Membres élus suppléants présents : Oualid Barkallah, Marilyne Mugnier

La séance est ouverte à 9h00

Organisation du temps de travail (2017).

Les samedis suivants seront travaillés : 25 février (équipe 1), 4 mars (équipe 2), 11 mars (équipe 1) ,18 mars (équipe 2).

Les dimanches 5 et 19 mars seront travaillés pour l'équipe de nuit.

Seront exemptés de travailler le 25, les salariés qui seront affectés dans l'équipe de nuit. Sauf si le salarié en fait la demande et se porte donc volontaire.

Au mois de mai, les vendredis 5 et 26 mai (8 mai, ascension) seront chômés alternativement par l'équipe qui aurait du être d'après-midi et cela afin de permettre des weekends de 4 jours.

La Direction se réserve la possibilité de mettre en place des horaires de journée → nécessité de garder le site ouvert.

Enfin, le président indique qu'il se voit dans l'obligation d'alléger des compteurs d'heures trop importants sur les mois de mai et juin :

- > Les salariés concernés peuvent déposer leurs souhaits avec la procédure classique dès maintenant.
- > L'employeur décidera seul si il le faut d'imposer des jours de récupération.

Attention : il faudra maintenir un compteur d'heure suffisant pour le décompte de la journée de solidarité.

La séance est levée à 9h45

Le Secrétaire

Alain JOUAN

Le Président

Pierre INCERTI